

**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC**

**11 Laurier Street / 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0A1 / Noyau 0A1**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

THERE IS A SECURITY REQUIREMENT  
ASSOCIATED WITH THIS REQUIREMENT

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Procurement Strategies Division / Division des  
stratégies d'acquisition

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, 11C1

Phase III, Tower C

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> TEMPORARY HELP SERVICES	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60ZN-110002/A	<b>Date</b> 2012-04-04
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60ZN-110002	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>File No. - N° de dossier</b> 002zn.E60ZN-110002	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZN-002-24060	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> 2012-03-26	
<b>Date de la demande de l'offre à commandes originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-05-08</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Riley, Stephanie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 002zn
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1678 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 997-2229
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> AS SHOWN IN THE RESULTING CALL-UPS	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZN-110002/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

002zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZN-110002

File No. - N° du dossier

002znE60ZN-110002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**CETTE MODIFICATION #002 A POUR BUT DE MODIFIER LADOC TELLE QUE DÉTAILLÉE  
CI-DESSOUS ET DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS**

**MODIFICATION**

À la page 20 de la DOC,

**supprimer** : l'Annexe A de la pièce jointe 1 de la Partie 4 dans son intégralité.

**Remplacer** par ce qui suit :

**Annexe A de la pièce jointe 1 de la Partie 4  
Attestation pour les offrants ayant été jugés admissibles conformément à l'offre émise  
dans le cadre de la DOC n° EN578-060502/C**

L'offrant atteste que pour chacune des exigences obligatoires suivantes (cochez toutes les cases applicables et indiquez les classifications ou sous-groupes applicables) :

**O-2A**

Groupe 1

\_\_\_\_\_ pour toutes les classifications du groupe 1 pour lesquelles l'offrant est considéré admissible dans le cadre de l'offre à commandes émise dans le cadre de la DOC n° EN578-060502/C; ou

\_\_\_\_\_ pour toutes les classifications suivantes du groupe 1 pour lesquelles l'offrant est considéré admissible dans le cadre de l'offre à commandes émise dans le cadre de la DOC n° EN578-060502/C : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_

Groupe 2

\_\_\_\_\_ pour toutes les classifications du groupe 2 pour lesquelles l'offrant est considéré admissible dans le cadre de l'offre à commandes émise dans le cadre de la DOC n° EN578-060502/C; ou

\_\_\_\_\_ pour toutes les classifications suivantes du groupe 2 pour lesquelles l'offrant est considéré admissible dans le cadre de l'offre à commandes émise dans le cadre de la DOC n° EN578-060502/C : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_

**Groupe 3**

\_\_\_\_\_ pour toutes les classifications du groupe 3 pour lesquelles l'offrant est considéré admissible dans le cadre de l'offre à commandes émise dans le cadre de la DOC n° EN578-060502/C; ou

\_\_\_\_\_ pour toutes les classifications suivantes du groupe 3 pour lesquelles l'offrant est considéré admissible dans le cadre de l'offre à commandes émise dans le cadre de la DOC n° EN578-060502/C : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_

**O-2B**

\_\_\_\_\_ pour toutes les classifications du groupe 4 pour lesquelles l'offrant est considéré admissible dans le cadre de l'offre à commandes émise dans le cadre de la DOC n° EN578-060502/C; ou

\_\_\_\_\_ pour toutes les classifications suivantes du groupe 4 pour lesquelles l'offrant est considéré admissible dans le cadre de l'offre à commandes émise dans le cadre de la DOC n° EN578-060502/C : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_

**O-2C**

\_\_\_\_\_ pour tous les sous-groupes suivants du groupe 5 pour lesquels l'offrant est considéré admissible dans le cadre de l'offre à commandes émise dans le cadre de la DOC n° EN578-060502/C :

- \_\_\_ Sous-groupe 5a
- \_\_\_ Sous-groupe 5b
- \_\_\_ Sous-groupe 5c
- \_\_\_ Sous-groupe 5d
- \_\_\_ Sous-groupe 5e
- \_\_\_ Sous-groupe 5f
- \_\_\_ Sous-groupe 5g

- i) l'offrant satisfait aux exigences obligatoires à la date de clôture de la demande;
- ii) Le dossier que détient le responsable de l'offre à commandes contient des informations qui démontrent que l'offrant a satisfait aux exigences obligatoires par le passé, en réponse à la DOC n° EN578-060502/C pour ces services;
- iii) Toutes les informations contenues dans ce dossier sont véridiques, précises et à jour, et peuvent être utilisées aux fins du présent appel d'offres; et
- iv) Depuis la date à laquelle les exigences obligatoires ont été satisfaites (comme en témoigne la date d'émission de l'offre à commandes pour les services), l'offrant a toujours satisfait à toutes les exigences d'admissibilité liées à l'offre à commandes, ce qui est nécessaire pour demeurer un offrant de services en règle, et son offre à commandes n'a pas été annulée, suspendue, retirée ou soumise à toute autre forme de cessation ou de suspens.

**TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES**

---

## QUESTIONS et RÉPONSES

### QUESTION 1

Notre entreprise souhaite présenter une soumission dans le cadre de la demande d'offre à commandes (DOC) pour des services d'aide temporaire sous le groupe 5, publiée sur Merx le 27 mars 2012 et nous avons quelques questions concernant la demande de soumissions :

- a. À la page 18 du document, il est indiqué que chaque ressource doit avoir travaillé au moins 37,5 heures entre le 20 mai 2005 et la date de clôture de la soumission inclusivement, en fournissant les services pour lesquels elle se fait payer. Cela signifie-t-il que les ressources que nous nommons doivent être employées dans notre entreprise depuis le 20 mai 2005? Dans l'affirmative, cet énoncé semble être contraire à la description de la classification qui figure à la page 125, selon laquelle les vérificateurs subalternes, intermédiaires et supérieurs doivent avoir 5 ans d'expérience ou moins.
- b. Aux descriptions des classifications de la page 125 de la demande de soumissions, où le nombre d'années requises est décrit, l'expérience doit-elle avoir été acquise au sein de l'entreprise de l'offrant ou peut-elle avoir été obtenue au sein d'une autre entreprise?
- c. Quelle est la définition de « offrant », à laquelle renvoie le présent document?

### RÉPONSE 1

- a. Non, les ressources nommées ne doivent pas nécessairement avoir été à l'emploi de l'offrant à compter du 30 mai 2005. Cependant, pour que la ressource nommée soit jugée conforme, elle le Chaque ressource doit avoir travaillé un minimum de 37,5 heures entre le 20 mai 2005 et la date de clôture de la demande, inclusivement, dans le cadre de services rendus pour lesquels l'offrant a été payé. Les services des 20 ressources admissibles ci-dessus et des deux (2) ressources d'aide temporaire admissibles pour chaque sous-groupe doivent avoir été facturés à au moins trois (3) clients différents situés dans la région de la capitale nationale.
- b. Non, l'expérience ne doit pas nécessairement avoir été acquise auprès de l'offrant. L'expérience peut avoir été acquise auprès d'une entreprise/firme distincte.
- c. Voir la PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS, Page 7 de la DOC, "1. Instructions, clauses et conditions uniformisées  
Le 2006 (2011/05/16) Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes – biens ou services – besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante."  
Voir la 2006 (2011-05-16), Article 4 Définition d'offrant  
Le terme « offrant » désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une offre pour la fourniture de biens, de services ou les deux suite à une commande subséquente à l'offre à commandes. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées de l'offrant, ni ses sous-traitants.

## QUESTION 2

À la page 18, au point O-2C – Expérience du fournisseur, on énonce ce qui suit :

**“Expérience de l’offrant:** L’offrant peut fournir jusqu’à un maximum de 40 noms de ressources d’aide temporaire et jusqu’à un maximum de quatre (4) ressources d’aide temporaire dans chaque sous-groupe. L’offrant doit fournir un minimum de 20 noms de ressources d’aide temporaire admissibles distinctes et un minimum de deux (2) noms de ressources d’aide temporaire admissibles distinctes dans un sous-groupe. L’offrant peut répéter l’un des 20 noms de ressources d’aide temporaire indiqués dans l’un des sous-groupes afin de proposer deux noms de ressources d’aide temporaire dans chaque sous-groupe.

**Pour qu’une ressource soit admissible:** Chaque ressource doit avoir travaillé un minimum de 37,5 heures entre le 20 mai 2005 et la date de clôture de la demande, inclusivement, dans le cadre de services rendus pour lesquels l’offrant a été payé. Les services des 20 ressources admissibles ci-dessus et des deux (2) ressources d’aide temporaire admissibles pour chaque sous-groupe doivent avoir été facturés à au moins trois (3) clients différents situés dans la région de la capitale nationale. Les 20 ressources admissibles ci-dessus et les deux (2) ressources d’aide temporaire admissibles pour chaque sous-groupe peuvent être les mêmes que celles indiquées pour les critères O-2A ou O-2B”.

- a. Si nous comprenons correctement, pour les réponses relatives à l’offre à commandes et à l’DOC, nous avons besoin de 20 ressources, dont au moins deux par sous-groupe. **POUR RESPECTER L’EXIGENCE RELATIVE AU SOUS-GROUPE, IL FAUT FOURNIR UNE RESSOURCE QUI RÉPOND AUX EXIGENCES DÉCRITES POUR CHAQUE RÔLE** (conformément à l’annexe A de la demande de soumissions). Pouvez-vous fournir des explications?
- b. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) peut-il fournir un exemple d’aperçu, en utilisant les noms génériques indiqués, afin qu’on sache exactement ce qu’il recherche dans le modèle de réponse technique relatif aux OC afin de respecter l’exigence O-2C?

## RÉPONSE 2

- a. Afin de pouvoir se qualifier dans l’un des sous-groupes du Groupe 5, conformément à la Pièce jointe 1 de la Partie 4 – Critères d’évaluation obligatoires, page 18 de la DOC: “M2C: L’offrant doit fournir un minimum de 20 noms de ressources d’aide temporaire admissibles distinctes et un minimum de deux (2) noms de ressources d’aide temporaire admissibles distinctes dans un sous-groupe.

**Pour qu’une ressource soit admissible:**

Chaque ressource doit avoir travaillé un minimum de 37,5 heures entre le 20 mai 2005 et la date de clôture de la demande, inclusivement, dans le cadre de services rendus pour lesquels l’offrant a été payé.

Les services des 20 ressources admissibles ci-dessus et des deux (2) ressources d’aide temporaire admissibles pour chaque sous-groupe doivent avoir été facturés à au moins trois (3) clients différents situés dans la région de la capitale nationale.

Les 20 ressources admissibles ci-dessus et les deux (2) ressources d’aide temporaire admissibles pour chaque sous-groupe peuvent être les mêmes que celles indiquées pour les critères O-2A ou O-2B.”

Conformément à la Pièce jointe 1 à la Partie 4 – Critères d’évaluation obligatoires, page 14 de la DOC :

“4. Pour les critères O-2A, O-2B et O-2C, l’information suivante doit, au minimum, être fournie pour chaque nom des ressources proposées pour les services d’aide temporaire (SAT) :

- 1) la classification des ressources d'aide temporaire correspondant le mieux aux tâches exercées par les ressources d'aide temporaire, selon les descriptions fournies à l'annexe A, Besoin;
- 2) le nom du membre de la coentreprise qui fournit la ressource, s'il y a lieu;
- 3) les dates de début et de fin du placement de la ressource des SAT;
- 4) les coordonnées du client."

- b. Nous ne pouvons pas fournir un tel échantillon. Voici toutefois un exemple de la façon dont un offrant pourrait proposer des noms pour les critères obligatoires O-2C :

Un offrant pourrait proposer 20 noms différents pour le Groupe 5, qui comprendrait les six noms suivants :

- Jane Smith
- John Doe
- Fred Grey
- Joe Red
- Sarah Blue
- Jim Jacks

Le offrant pourrait proposer les noms Jane Smith et John Doe afin qu'ils puissent être jugés admissibles pour le sous-groupe 5a;

Le offrant pourrait proposer les noms Fred Grey et Joe Red afin qu'ils puissent être jugés admissibles pour le sous-groupe 5b;

Le offrant pourrait proposer les noms Sarah Blue et Jim Jacks afin qu'ils puissent être jugés admissibles pour le sous-groupe 5c.

### QUESTION 3

- a. Pouvez-vous transmettre une « liste de vérification » de vos attentes à l'endroit des entreprises qui avaient présenté avec succès une soumission? Si de telles entreprises ne souhaitent pas apporter de changements à leur soumission antérieure, quelles sont vos exigences exactes à leur endroit?
- b. Nous avons appris lors de la réunion de février que chaque entreprise qui s'est vue attribuer l'offre à commandes/l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les services d'aide temporaire en mai 2009 doit soumettre des prix pour la première semaine suivant l'attribution des contrats. Est-ce exact?

### RÉPONSE 3

- a. Les offrants qui détiennent une offre émise dans le cadre de la DOC n° EN578-060502/C, ne sont pas tenus de proposer le nom des ressources temporaires qui ont déjà été jugées conformes sur le plan technique pour ces classifications. Cependant, si ces offrants souhaitent être pris en considération pour ce qui est des mêmes classifications, groupes et/ou sous-groupes de la demande de soumissions n° EN578-060502/D, ils doivent tout de même présenter une offre en réponse à la demande de soumissions, qui comprendra ce qui suit :
- Voir la PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES, dans son intégralité, page 10 de la DOC;
  - Voir la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, dans son intégralité, page 13 de la DOC;
  - Voir la Pièce jointe 1 à la Partie 4 – Critères d'évaluation obligatoires, dans son intégralité, page 14 de la DOC;

- Voir l'Annexe A de la pièce jointe 1 de la Partie 4, c.-à-d. l'attestation pour les offrants ayant été jugés admissibles conformément à l'offre émise dans le cadre de la DOC n° EN578-060502/C, dans son intégralité, page 20 de la DOC;
- Voir la PARTIE 5 – ATTESTATIONS, dans son intégralité, page 22 de la DOC; et
- Voir la PARTIE 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances dans son intégralité, Page 27 de la DOC.

- b.** Non, ce n'est pas tout. Les offrants qui détiennent une offre émise dans le cadre de la DOC n°EN578-060502/C doivent tout de même présenter une offre en réponse à la présente demande de soumissions. Voir les précisions fournies à la RÉPONSE 3a. En vertu de la sollicitation pour DOC no. E60ZN-110002/A, les offrants doivent présenter leur offre financière lorsqu'ils saisissent dans le Système direct pour les SAT leur toute première révision hebdomadaire des tarifs, après la publication des offres à commandes. Les offrants doivent saisir dans le Système direct pour les SAT les nouveaux taux horaires fermes pour la classification du personnel et le niveau d'expertise à l'égard desquels il sont conformes sur le plan technique. Ils doivent terminer de saisir le tout au plus tard cinq (5) jours ouvrables après avoir reçu de TPSGC un avis écrit à cet effet.

#### QUESTION 4

Nous sommes déjà qualifiés pour l'offre à commandes (OC) no EN578 060502/C pour des SAT. Nous ne souhaitons pas soumissionner pour les autres catégories ou sous-catégories. Nous souhaitons uniquement modifier nos taux.

- a.** Devons-nous présenter une toute nouvelle soumission ou pouvons-nous simplement remplir l'annexe B - Base de paiement?
- b.** Que devons-nous faire pour demeurer qualifiés dans le cadre des nouvelles DOC?

#### RÉPONSE 4

- a.** Il n'est pas nécessaire de remplir l'Annexe B, Base de paiement.
- b.** Voir la RÉPONSE 3a.

#### QUESTION 5

Dans la demande d'offres à commandes (DOC) de services d'aide temporaire (SAT) nouvellement affichées, où trouve-t-on les directives pour les entreprises préqualifiées dans toutes les catégories?

#### RÉPONSE 5

Voir la RÉPONSE 3a.

#### QUESTION 6

Relativement à la DOC et à la perte de catégories en raison des tarifs, comment pouvons-nous regagner ces catégories (veuillez noter que nous nous sommes qualifiés pour ces catégories dans la DAMA)

#### RÉPONSE 6

Vous n'avez pas perdu ces classifications. Votre proposition a été jugée conforme sur le plan technique, mais non sur le plan financier pour ces classifications dans le cadre de la DOC n° EN578-060502/C. Voir la RÉPONSE 3a ci-dessus pour déterminer ce qui doit être présenté pour cette demande de soumissions.